

SPÉCIAL AGENTS NON PERMANENTS

Si la tourmente de la restructuration du réseau n'a épargné aucune catégorie de personnel, elle a toutefois touché plus particulièrement nos collègues ADS et ADE. En effet, nombre d'entre eux sont affectés dans les petites unités (6 ADS et 2 ADE en moyenne) qui ont été ou qui vont fermer d'ici à 2006.

Ceux de nos collègues qui ont déjà rejoint leur nouvelle affectation vivent au quotidien -et le plus souvent très mal- les difficultés matérielles, financières et psychologiques entraînées par le changement brutal de cadres de travail et de vie qui leur a été imposé par la Banque.

À tous les ANP, le SNABF Solidaires tient à réaffirmer son entier soutien : nous continuerons de tout mettre en œuvre pour qu'aucun d'entre vous ne reste au bord du chemin.

Pour mener ce combat immédiat et prioritaire, vous pouvez compter sur nos élus et représentants qui demeurent à votre entière disposition pour vous aider et vous défendre.

Mais nous prenons aussi, devant vous, l'engagement solennel de poursuivre parallèlement notre action résolue en faveur du maintien de l'emploi vers une intégration statutaire.

Dans le rétroviseur... :

L'amélioration de la situation des agents non permanents a toujours constitué une revendication prioritaire du SNABF Solidaires. Tant dans les groupes de négociations que dans les commissions paritaires, nos représentants catégoriels ont constamment défendu avec force les intérêts individuels et collectifs des ADS et des ADE.

Rappelons brièvement les principales étapes.

1986 : année clé

Suite à l'attaque de deux succursales, la Banque engage un profond changement des conditions d'emploi des gardiens-veilleurs qui deviendront, quelques années plus tard, des agents de surveillance.

1988 : états généraux d'août

Le SNABF Solidaires fait de la défense des ADS une revendication prioritaire et décide d'inscrire **son engagement dans une perspective à long terme**. Concrètement, notre organisation prend en charge la défense des collègues qui contestent devant les juges judiciaires puis administratifs, le régime des «équivalences» imposé par la Banque. Après des années de procédures interminables (au total 14 années de lutte !), **le SNABF Solidaires obtiendra la condamnation de la Banque**

et le paiement des sommes dues aux ADS.

1989 : fin du régime des «équivalences» ; mensualisation des salaires des ANP.

1993 : création d'une commission paritaire ADS ainsi que d'une commission paritaire ADE, chacune avec 3 représentants élus par la catégorie.

1999 : groupe de travail GABARRA et VENET Nos représentants catégoriels vont obtenir la satisfaction d'un grand nombre de revendications, à l'exception toutefois de la plus importante d'entre elles : l'intégration statutaire.

2002 : signature par le SNABF Solidaires de l'accord RTT et création du corpus de règles ADS, prémisses d'un statut catégoriel.

Durant toutes ces années, le SNABF Solidaires s'est constamment battu pour obtenir cette intégration, avec pragmatisme et une détermination sans faille. Toutefois, et contrairement à certaines organisations syndicales minoritaires animées par le seul souci de s'attirer les faveurs de la catégorie, nous avons refusé de signer certains accords, dès lors qu'il était clair qu'au delà de quelques menus avantages immédiats, ils allaient à l'encontre des intérêts fondamentaux de nos collègues. Nous n'avons pas non plus voulu faire le jeu de la Banque consistant à «diviser pour mieux régner».



Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Parmi nos 3 revendications prioritaires, deux (respect de la législation du travail et amélioration des conditions de travail) ont évolué favorablement, même s'il reste encore à faire.

En revanche, la plus importante d'entre elles demeure insatisfaite : **la Banque refuse obstinément l'intégration au motif du coût financier de cette mesure.** Comme elle le fait systématiquement dans le domaine social, elle prétexte l'équilibre de son compte de résultat.

Pour notre organisation, **ce traitement injuste et discriminatoire de la catégorie,** est totalement inacceptable.

D'abord, parce que la Banque a su, dans le passé, intégrer d'autres catégories, si bien que nos collègues ADS, ADE et auxiliaires de caisse demeurent aujourd'hui, avec quelques concierges suppléants, la dernière catégorie non statutaire.

Ensuite, parce que la sécurité des personnes et des valeurs, dans un contexte de grand banditisme bancaire auquel notre Institution est plus particulièrement exposée, constitue pour la Banque et, plus généralement pour les pouvoirs publics, une préoccupation prioritaire (Cf. le décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des transports de fonds).

Dès lors, comment peut-on refuser dans le même temps l'intégration statutaire des agents de la Banque qui assurent au quotidien cette mission essentielle ?

Il est maintenant temps de finaliser cette intégration !

À partir donc de l'accord RTT/Corpus de règles 2002, dernière étape avant l'intégration des ADS, il s'agit maintenant de parachever notre combat commun. Notre détermination sera d'autant plus forte que nous ferons valoir auprès de la Banque les éléments suivants :

- Le rétablissement, dès 2005, des comptes de la Banque qui, ajouté aux économies procurées par la restructuration du réseau, permettra de dégager les moyens nécessaires à l'intégration de nos collègues.
- La forte diminution du nombre des ADS en activité à l'horizon 2006 (effectifs ramenés de 1 446 agents à 672), ce qui **allègera sensiblement le coût financier** de cette mesure.
- **La professionnalisation de la catégorie, accrue** par l'utilisation d'équipements toujours plus sophistiqués et le suivi de formations de plus en plus techniques. La sécurité des personnes et des biens, métier à part entière, justifie donc plus que jamais la reconnaissance statutaire des agents qui en ont la charge.
- Enfin, **la réouverture prochaine du dossier de la réforme des catégories** qui doit nous permettre de faire figurer, parmi nos revendications majeures, l'intégration statutaire de tous nos collègues ADS/ADE.

Le point sur RDG2 (rupture de Garde 2) et RDG3 :

Contrairement à d'autres, notre organisation syndicale ne fera pas dans «l'alarmisme fumant» car nous estimons qu'un syndicat responsable doit informer et défendre les ADS et non pas les affoler en semant le trouble dans les esprits.

Un rappel des faits s'impose donc, afin que vous puissiez juger par vous-même.

Le projet RDG2 a été présenté par la cellule de sécurité des comptoirs lors des CCE des 6 et 7 Avril derniers. Selon la Banque, il s'agit d'un ensemble de procédures associées à des équipements techniques, fonctionnant uniquement en rupture de garde et qui sont destinées à renforcer les interventions sur site en cas de déclenchement en phase d'exploitation ou pendant les périodes d'astreinte. RDG2 devrait notamment permettre aux succursales de rattachement de maîtriser à distance un certain nombre de paramètres, de sorte que l'ADS d'astreinte puisse intervenir en cas de besoin avec un maximum de sécurité. En dépit des explications rassurantes de la Banque, assorties comme à l'accoutumée d'une «carotte» (embauche de 9 ADS dans les succursales de rattachement), le SNABF Solidaires a émis un avis négatif.

D'entrée de jeu en effet, nos représentants ont perçu la menace sous-tendue par ce projet : sous des aspects apparemment techniques, il introduit la possibilité de mettre en place des ruptures de garde certes sécurisées, mais plus fréquentes qu'actuellement... et pourquoi pas de possibles suppressions des gardes de nuit en semaine. Le SNABF Solidaires va donc suivre de très près la mise en place tant de ces équipements que des procédures liées. D'autant plus que la Banque annonce déjà un projet RDG3 consistant à étendre aux locaux de caisse, le même dispositif préventif de «levée de doute à distance», ce qui suppose le déploiement de nouveaux équipements (vidéo et audio) liés à des procédures identiques à RDG2. C'est pourquoi nous resterons particulièrement attentifs à ce que ce nouveau dispositif ne soit pas détourné de sa finalité première (sécurisation des fins de garde et des interventions en cas de déclenchement en période d'exploitation comme pendant les astreintes).

Dans le même temps, nous continuerons de nous battre pour le maintien de l'emploi dans la catégorie et de tout mettre en œuvre pour obtenir enfin l'intégration statutaire.

Pour y parvenir, nous aurons besoin de votre soutien et de vos votes.

**Notre expérience et notre détermination au quotidien
Pour vous et avec vous
SNABF Solidaires**